

Championnats territorial de Natation Critérium par équipes promo et élite et Promotionnel Individuel Mercredi 27 Mars 2019

Piscine municipale du Montreuillois d'Écuire

Rue du bras d'or, 62170 Écuire

RAPPEL : Le championnat promotionnel individuel est réservé aux nageurs licenciés à l'Ugsel, non licenciés **en club**. Tout nageur qui aura pris une licence FFN, **FSCF et UFOLEP** quelle qu'elle soit ne pourra participer au championnat promotionnel. Les nageurs ayant été licenciés FFN, **FSCF et UFOLEP** ne pourront participer à ce championnat **que 2 ans** après leur arrêt en fédération FFN, **FSCF et UFOLEP**.

HORAIRES

CRITERIUM PAR EQUIPE

Ouverture des portes 09h30

Constitution du jury 09h45

Chaque responsable d'établissement vient nommer son ou ses juges de course à partir du moment où il engage au moins 1 nageur dans la compétition. Il peut ensuite retirer ses feuilles de nage. **Le non-respect de cette consigne pourra entraîner l'éviction du ou des nageurs** de la compétition.

Début de la compétition 10h30

PROMOTIONNEL INDIVIDUEL

Ouverture des portes 13h00

Constitution du jury 13h15

Début de la compétition 14h00

Tout établissement inscrit est tenu de présenter un jury (voir ci-dessus)

ORGANISATION

Direction régionale

Stéphane PERRIER

Directeur de réunion Responsable C.T.T.

Damien ARICKX

ENGAGEMENTS

Les engagements dans la **COMPETITION PROMOTIONNELLE** se font sur qualification et directement via USPORT des comités vers la région, Il n'y a donc pas d'inscription.

Les engagements pour la **COMPETITION CRITERIUM** sont eux **à formuler via USPORT** au plus tard pour le Dimanche **22/03/2019, 23H00 délai de rigueur, après cette date le serveur sera fermé et il ne sera plus possible d'inscrire.**

Attention : tous les élèves doivent être licenciés

Rappel : **Les licences sont imprimables via ugselnet et doivent comporter obligatoirement une photo et signée** (à défaut l'élève doit être en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo). Le professeur doit avoir en sa possession les licences et les déposer au secrétariat où elles seront susceptibles d'être contrôlées durant le championnat (ou à défaut et conformément aux nouveaux règlements généraux nationaux le listing des licenciés participants certifiés par le chef d'établissement et les pièces d'identité des élèves).

*A noter que le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, supprimer son niveau de validation (case à cocher) afin de passer directement à celle du comité

- Les demandes de repêchages sont à transmettre à la région en remplissant la fiche téléchargeable sur le site régional, avec les justificatifs nécessaires (certificat médical, attestation établissement...) : ugselhautsdefrance@ddeclille.org
- Envoyer après la date d'inscription uniquement les problèmes particuliers de manière à les traiter avant la compétition.

Règlement :

http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa_files/2019_20-20NATATION_20Reglt_20UGSEL_202016_202020_20CSN_20juin_202018_0.pdf

Championnat national:22/05 (EQ)- 23 ET 24/05 (Promo) Dunkerque et St Pol s/mer.

Minimas de qualifications au national :

http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa_files/MINIMA_20-36_C3_A8me_20Championnat_20Promotionnel_20de_20natation_202019_0.pdf

CRITERIUM PAR EQUIPES

Ce critérium se compose (cf règlement) de :

- Une compétition collège mixte élite intégrant un ou plusieurs nageurs(ses) licencié(e)s FFN
- Une compétition lycée mixte « élite » intégrant des nageurs licenciés FFN
C'est deux championnats ne donneront pas lieu à une qualification nationale (pas de championnat cette année)
- Une compétition collège mixte "promotionnel", réservée aux seul(e)s nageurs et nageuses **non licencié(e)s FFN, FSCF et UFOLEP depuis plus de 2 ans.**
- Une compétition lycée mixte « promotionnel » réservée aux seul(e)s nageurs et nageuses **non licencié(e)s FFN, FSCF et UFOLEP depuis plus de 2 ans.**

Pour les collèges et les lycées, les distances et les modes de nage (toutes catégories) sont les suivants :

Papillon : 25 m ; Dos, Brasse, Nage Libre : 50 m ; 100 m 4 nages ; 200 m nage libre ; relais : 4x25 m 4 N et 4x25 m NL

Une équipe doit présenter au minimum un nageur dans chaque mode de nage, à l'exception des 200 m nage libre et 100 m 4 nages, et peut présenter, au maximum, 3 nageurs dans chaque mode de nage.

En collège et en lycée, chaque nageur peut participer, au maximum à 4 épreuves : **soit à deux nages individuelles et à 2 relais, soit à 3 nages individuelles et à un relais.**

Un nageur ou une nageuse ne peut participer qu'à une seule compétition.

Tout nageur de relais doit avoir concouru dans une nage individuelle.

INDIVIDUEL PROMOTIONNEL

Les championnats **INDIVIDUELS PROMOTIONNELS** sont réservés aux nageurs licenciés à l'UGSEL,

NON LICENCIÉS FFN FSCF et UFOLEP. Vous êtes tenus de contrôler que vos nageurs ne pratiquent pas dans un cadre fédéral

PROMO	MINIMA PROMO individuel					
	25 Pap	50 Dos	50 Brasse	50 NL	Relais NL	Relais 4N
BF	26"	58"	58"	46"	1'32"	1'47"
MF	23"	52"	54"	44"	1'26"	1'36"
CJF	22"	50"	53"	42"	1'24"	1'35"
BG	25"	55"	56"	44"	1'27"	1'42"
MG	21"	51"	51"	39"	1'17"	1'31"
CJG	19"	48"	47"	36"	1'13"	1'22"
MIXTE					1'32"	1'47"

ni natation sportive, synchronisée, ou water-polo.

Les nageurs licenciés FFN FSCF et UFOLEP ne pourront participer à ce championnat quelle que soit leur catégorie **que 2 ans** après leur arrêt en fédération **FFN, FSCF et UFOLEP**.

Chaque nageur ou nageuse est autorisé à nager **4 épreuves dont 3 épreuves individuelles maximum.**

En relais, il est possible d'intégrer un seul nageur 2^{ème} année d'une catégorie dans la catégorie supérieure sans toutefois qu'il puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et à celui de la catégorie supérieure. Du fait du regroupement des catégories cadets et juniors (garçons et filles), il ne sera pas autorisé de surclasser un(e) nageur(se) de la catégorie minimale.

Les nageurs participant aux relais mixtes ne peuvent pas participer aux relais filles ou garçons

QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle peut être accordée selon les modalités suivantes : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis aux Services Nationaux avant la commission de qualification par le territoire.